



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE OYRE
SEANCE du LUNDI 2 NOVEMBRE 2020

N°2020-50

L'an deux mille vingt et le lundi deux novembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. WIBAUX Géry, Maire.

Date de la Convocation : 26 octobre 2020

Date d’Affichage : 26 octobre 2020

PRESENTS : Mesdames Valérie BRISSEAU, Nathalie FILLATRE, Christelle FROMENTEAU, Florence GUILLEMOTO, Jeanine PASCAULT, Noëlla ROBIN, Messieurs Thierry BAILLOUX, Alain BESNAULT, Loïc CHATILLON, Francis CHEDOZEAU, Alexandre FRESNEAU, Tony GRENET, Géry WIBAUX.

ABSENTS EXCUSES : Mme Christelle BEGEAULT, donne pouvoir à Mme Florence GUILLEMOTO
M. Yoane MARTINIERE, donne pouvoir à M. Tony GRENET

SECRÉTAIRE : Mme Nathalie FILLATRE

Nombre de membres afférents au CM : 15

Qui ont pris part à la délibération : 13 + 2 pouvoirs

Objet de la délibération : Demande du fonds de concours au Grand Châtelleraut pour le financement de travaux sur les axes routiers.

La maîtrise de l'éclairage public est une source importante de réduction des consommations électriques. La vétusté des installations étant la principale cause de la surconsommation, les collectivités doivent engager des dépenses importantes pour renouveler leur parc.

La commune de Oyré sensible aux enjeux économiques, environnementaux et sociaux engage des travaux sur les routes de Châtelleraut et de Coussay Les Bois qui sont régulièrement empruntés par les automobilistes.

Le coût financier de ces travaux s'élevant à 23 514,18 €, (12 112,51 € pour l'un et 11 401,67€ pour l'autre) et malgré une subvention du Syndicat Energie Vienne de 10 925 €, le coût définitif des travaux, pour la commune sera de 12 589,18 €.

C'est pourquoi, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de solliciter l'aide de Grand Châtelleraut, via le dispositif du fond de concours.

Cette aide d'un montant de 6 294€ prendrait en charge 50 % du montant total des travaux, restant à la commune la somme de 6 295,18€ à régler sur ses fonds propres.

APRÈS EXPOSÉ ET DELIBERATION, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représenté :

- **DECIDE** de solliciter Grand Châtelleraut pour l'attribution de cette dotation.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents y afférent.

Au Registre sont les signatures,
Pour Copie conforme,
En Mairie, le 3 novembre 2020



Le Maire,

Géry WIBAUX

AR PREFECTURE

086-218601862-20201102-D2020_50-DE
Regu le 04/11/2020